

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 170 approuvant et rendant exécutoire les rôles des Contributions directes, exercice 1945.

n° 170

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 mars 1945

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1945

Date du numéro
1 mars 1945

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1944 substituant au nom du Comité français de la Libération nationale celui du Gouvernement provisoire de la République française

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des Colonies

Vu l'arrêté n° 946 du 24 décembre 1943 portant modification des dispositions réglementaires en vigueur en C.F.S. en ce qui concerne les Contributions directes ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles des Contributions directes, exercice 1945 désignés ci-après : CERCLE DE DJIBOUTI Rôle primitif impôt de capitation....194.960 f.r Rôle primitif contribution des patentes.....1131.000 licences 6.000 » Total 1.331.960 » CERCLE D'ALI-SABIEH Rôle primitif contribution des patentes ..29600 CERCLE DE DIKHIL Rôle primitif taxe sur les armes à feu 1900 fr Rôle primitif contribution des patentes 29.200 » Total 31.100 CERCLE DE TADJOURAH Rôle primitif taxe sur les armes à feu 160 fr Rôle primitif contribution patentes Tadjoura 29.800 Rôle primitif contribution patentes obock..19400 Total 31.100 * CERCLE DE TADJOURA Rôle primitif taxe sur les armes à feu 196 fr Rôle primitif contribution patentes Tadjoura 29800 Rôle primitif contribution patentes 19400 Total 49.360 » RECAPITULATION Impôt de capitation 194.960 fr. Contribution des patentes 1.239.000 » Contribution des licences 6.000 » Taxe sur les armes à feu 2.030 » Total général 1.442.020 »

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

